
PROCÉDURE

PROCÉDURE RELATIVE À LA PRÉSENCE D'UN CHIEN D'ASSISTANCE DANS UN ÉTABLISSEMENT

N° de procédure : PRO-SG-01	Adoptée le : 2025-06-27	N° de résolution : BDG-
Responsable : Secrétariat général		Entrée en vigueur le : 2025-07-01

1. PRÉAMBULE

Le Centre de services scolaire des Sommets (CSSDS) émet la présente procédure afin de baliser et d'établir les modalités concernant l'intégration d'un chien d'assistance dans un établissement. Cette procédure définit aussi les responsabilités de chacun des intervenants dans une perspective de soutien à ces établissements.

2. OBJECTIFS

- Permettre aux personnes nécessitant d'être accompagnées d'un chien d'assistance de pouvoir en bénéficier, tout en limitant les inconvénients pour les autres personnes fréquentant l'établissement.
- Partager une vision commune quant aux balises et modalités d'admission et d'intégration d'un chien d'assistance.
- Déterminer les rôles et les responsabilités de chaque intervenant.
- S'assurer du respect des droits de chacun.

3. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le CSSDS reconnaît la possibilité pour un élève ou un membre du personnel d'être accompagné d'un chien d'assistance dans ses établissements et dans le transport scolaire afin de pallier un handicap.

En vertu de l'article 10 de la *Charte des droits et libertés de la personne* :

« Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit. »

Pour avoir son chien d'assistance, l'élève ou le membre du personnel doit donc avoir un handicap et démontrer que son animal constitue un moyen pour pallier son handicap.

La demande d'un parent ou d'un membre du personnel doit être déposée annuellement à la direction de l'établissement puisque la décision doit tenir compte des contraintes rencontrées et notamment, mais non limitativement, celles en lien avec la santé et la sécurité des autres élèves et des membres du personnel ainsi que de l'organisation scolaire de l'établissement.

Le droit pour un élève ou un membre du personnel d'être accompagné d'un chien d'assistance n'est pas absolu et dans certaines circonstances, le CSSDS peut refuser la demande.

Pour l'élève, les modalités d'intégration d'un chien d'assistance doivent être annexées à son plan d'intervention. Pour le membre du personnel, ces mêmes modalités doivent avoir été discutées avec la direction et transcrites dans un écrit.

4. PROCÉDURES

4.1. Demande d'autorisation

Une demande d'autorisation écrite doit être déposée à la direction d'établissement par un parent d'un élève ou par un membre du personnel pour permettre l'analyse de la présence d'un chien d'assistance dans un établissement et dans le transport scolaire, le cas échéant.

4.2. Vérification des contraintes de santé

4.2.1. Pour l'élève

La personne responsable et désignée par la direction (habituellement l'infirmière) fait la vérification des fiches de santé de chacun des élèves de l'établissement et des usagers du transport scolaire, s'il y a lieu.

4.2.2. Pour les membres du personnel

La direction transmet une lettre aux membres du personnel de l'établissement pour les informer de la possibilité qu'un chien d'assistance intègre l'établissement afin d'obtenir, par écrit, leurs contraintes de santé reliées à la présence d'un animal. Le cas échéant, la direction communiquera l'information au Service des ressources humaines afin de procéder à l'analyse des contraintes et valider les limitations.

4.2.3. Prise de décision

Lorsqu'un élève ou un membre du personnel rencontre une problématique de santé importante reliée à la présence d'un chien d'assistance, la direction analyse les recommandations du Service des ressources humaines et celles du Service du secrétariat général, si requis.

Lorsque la demande a été faite pour un **élève**, les décisions qui peuvent être prises sont les suivantes :

- a) L'élève intègre son groupe accompagné de son chien;
- b) L'élève est déplacé dans un autre groupe avec son chien;
- c) L'élève est déplacé dans un autre établissement dans le cas où les accommodements nécessaires à l'intégration de l'animal dans l'établissement représentent une contrainte excessive;
- d) La demande est refusée.

Lorsque la demande a été faite pour un **membre du personnel**, la direction pourra prendre l'une des décisions suivantes :

- a) Le membre du personnel sera autorisé à être accompagné de son chien;
- b) La direction d'établissement autorisera la présence de l'animal, sous certaines conditions en lien avec les limitations des élèves ou des autres membres du personnel;
- c) La direction d'établissement, en collaboration avec le Service des ressources humaines, pourra refuser la demande d'accompagnement d'un chien d'assistance sur la base de la présence d'une contrainte excessive;
- d) La demande est refusée.

4.3. Règles de conduite pour la présence d'un chien

- a) Un plan de déplacement servant à déterminer le trajet du chien d'assistance doit être établi, en collaboration avec l'organisme formateur du chien et le bénéficiaire de ce dernier;
- b) Seul l'élève ou le membre du personnel doit intervenir auprès du chien et s'occuper de sortir l'animal lors des pauses ou à la fin des classes pour ses besoins naturels;
- c) Dans la mesure du possible, l'animal doit demeurer avec l'élève, et ce, même si ce dernier est en état de crise;
- d) Si l'élève se comporte d'une manière inappropriée envers son chien ou si le chien a des comportements inadéquats, le personnel doit en informer la direction auquel cas la présence du chien peut être suspendue ou refusée.

5. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

5.1. Responsabilités des parents ou de l'élève majeur

- a) Faire une demande écrite à la direction de l'établissement;
- b) Souscrire à l'entente prévue et fournir les documents demandés;
- c) Voir à assurer un suivi auprès de l'organisme formateur du chien d'assistance lorsque requis;
- d) Fournir annuellement, à la direction de l'établissement, un certificat d'assurance responsabilité civile et le carnet de santé de l'animal qui atteste qu'il a reçu les vaccins nécessaires et que son état de santé est adéquat pour son rôle;
- e) Assumer l'entière responsabilité de la présence du chien et certifier que leur enfant est en mesure de s'occuper de son animal à titre de gardien;
- f) Garder le chien à domicile lorsque l'animal est malade;
- g) Aviser la direction de l'établissement de tout changement en cours d'année.

5.2. Responsabilités de l'élève

- a) Être en mesure de s'occuper de son animal à titre de gardien;
- b) Voir à s'occuper de son animal, répondre à ses besoins naturels et les disposer aux endroits désignés;
- c) Respecter les consignes indiquées dans l'entente intervenue avec la direction de l'établissement.

5.3. Responsabilités d'un membre du personnel ayant un chien d'assistance

Le membre du personnel ayant un chien d'assistance a les mêmes responsabilités que les parents et les élèves avec les adaptations nécessaires.

5.4. Responsabilités de l'organisme fournisseur de chien

- a) Transmettre une confirmation écrite à l'établissement indiquant que l'élève ou le membre du personnel est le gardien du chien;
- b) Fournir toutes les informations pertinentes en lien avec la présence d'un chien d'assistance y compris les comportements attendus pour les autres élèves et les membres du personnel;
- c) Être présent, si possible, au début de l'intégration du chien pour apporter l'aide nécessaire.

5.5. Responsabilités de la direction de l'établissement ou du service

- a) Demander une vérification des fiches de santé des élèves à la personne responsable et désignée (habituellement l'infirmière) pour repérer les problèmes de santé sérieux qui pourraient survenir advenant la présence d'un animal dans l'établissement;
- b) Faire parvenir une correspondance à tous les parents de l'école pour les aviser de la possible présence d'un animal dans l'établissement et leur demander de communiquer avec la direction en cas de contraintes liées à la présence de celui-ci dans l'établissement pour leur enfant;
- c) S'il s'avère qu'un élève a un problème de santé important (ex. : réactions asthmatiques ou allergiques, peur phobique, etc.) relié à la présence d'un animal dans l'établissement, transmettre une fiche de déclaration à remplir par les parents ou l'élève adulte;
- d) Faire parvenir une correspondance à tous les membres du personnel de l'établissement pour les aviser de la possible présence d'un animal et leur demander d'indiquer par écrit toute contrainte de santé reliée à la présence d'un tel animal;
- e) Consulter le Service de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires pour l'organisation scolaire incluant le transport scolaire;
- f) Transmettre au Service des ressources humaines les contraintes de santé vécues par un membre du personnel en lien avec la présence d'un animal dans l'établissement;
- g) Informer le Service du secrétariat général (responsable des accommodements raisonnables) de la demande d'un animal d'assistance dans l'établissement;

- h) Établir avec les parents de l'élève concerné, ou l'élève lui-même s'il est majeur, la date d'arrivée de l'animal afin d'effectuer les démarches requises auprès des membres du personnel, des élèves de la classe et de l'établissement ainsi que des parents;
- i) Avertir immédiatement les parents de l'élève ayant un chien d'assistance de toute situation problématique en lien avec un comportement inadéquat de l'animal et celui de l'élève envers son animal;
- j) Veiller à ce que le propriétaire de l'animal fournisse annuellement un certificat d'assurance responsabilité civile;
- k) Veiller à ce que le propriétaire de l'animal fournisse annuellement le carnet de santé de l'animal à jour démontrant qu'il a bel et bien reçu tous les vaccins requis et que l'animal est en bonne santé;
- l) Voir à ce qu'un entretien quotidien des lieux et de la classe soit effectué minutieusement;
- m) Voir à ce que les modalités d'intégration d'un animal d'assistance soient annexées au plan d'intervention de l'élève ou au dossier du membre du personnel.

5.6. Responsabilités du CSSDS

5.6.1. Service de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires

- a) Effectuer les démarches nécessaires en lien avec l'organisation scolaire lorsque requis.

5.6.2. Transport scolaire

- a) Transmettre une lettre aux parents pour vérifier s'il y a des élèves à bord qui éprouvent des problèmes de santé en lien avec la présence d'un chien;
- b) Informer le transporteur et les élèves de la présence d'un chien dans le transport scolaire;
- c) Planifier, en collaboration avec le transporteur, les règles à suivre durant le transport scolaire.

5.6.3. Service des ressources humaines

- a) Analyser les avis médicaux du personnel ayant un problème de santé sérieux en présence d'un chien ainsi que les limitations s'y rattachant (ex. : réactions asthmatiques ou allergiques, peur phobique);
- b) Collaborer avec la direction de l'établissement pour mettre en place une procédure visant à respecter les limitations et accommoder le personnel ayant un problème de santé important relié à la présence d'un chien.

5.6.4. Service du secrétariat général

- a) Prendre connaissance de la demande d'accommodement des parents pour la présence d'un chien d'assistance;
- b) Soutenir la direction d'établissement en lien avec la demande.

6. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente procédure a été adoptée par la directrice générale le 1^{er} juillet 2025 et entrera en vigueur à la même date.

7. RÉFÉRENCES

Cette procédure et ces annexes sont inspirées des travaux réalisés par le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets (2023-12-12) et ceux du Centre de services scolaire de la Capitale (2019-04-10).

8. ANNEXES

Vous trouverez, dans les prochaines pages, les annexes suivantes :

1. Lettre aux parents de la classe
2. Lettre à tous les parents de l'école
3. Lettre aux parents pour le transport scolaire
4. Fiche de déclaration – Élèves mineurs
5. Lettre aux élèves du centre
6. Lettre aux parents des élèves mineurs du centre
7. Fiche de déclaration - Élèves majeurs
8. Lettre aux employés
9. Entente entre l'établissement et l'élève qui requiert un chien d'assistance
10. Entente entre l'établissement et un membre du personnel qui requiert un chien d'assistance
11. Comportements à adopter ou à éviter en présence d'un chien d'assistance

LETTRE AUX PARENTS DE LA CLASSE

Magog, le **date mois** 2025

Aux parents des enfants de la classe : **Numéro de la classe**

Nom de l'école : **Nom de l'école**

Objet : Possibilité de présence d'un chien d'assistance dans la classe de votre enfant

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons de la possibilité qu'un élève de la classe accueille un chien d'assistance pour l'année scolaire en cours.

Ce chien a reçu un entraînement et est décrit comme étant calme, doux, respectueux, capable de gérer son insécurité et apte à s'adapter facilement à divers environnements. Toutefois, seul l'élève à qui le chien se rapporte pourra intervenir auprès de lui.

Une rencontre aura lieu avec tous les élèves de l'école afin de leur expliquer comment agir à l'égard de ce chien. Sa présence n'aura pas d'impact sur le bon fonctionnement de la classe, du service de garde, du transport scolaire (le cas échéant) et sur la sécurité des élèves. Par ailleurs, soyez assurés que des mesures seront prises afin de respecter les règles d'hygiène et de salubrité.

Finalement, afin d'assurer la santé et la sécurité de tous, si votre enfant vit une problématique particulière en lien avec la présence d'un chien, nous vous invitons à communiquer avec la direction de l'école afin de discuter de la situation. Une fiche de déclaration à remplir vous sera alors transmise.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Nom de la direction

Direction d'école

Nom de l'établissement



LETTRE À TOUS LES PARENTS DE L'ÉCOLE

Magog, le **date mois** 2025

Aux parents des élèves de l'école : **Nom de l'école**

Objet : Possibilité de présence d'un chien d'assistance dans l'école

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons de la possibilité qu'un élève de notre école accueille un chien d'assistance pour l'année scolaire en cours.

Ce chien a reçu un entraînement et est décrit comme étant calme, doux, respectueux, capable de gérer son insécurité et apte à s'adapter facilement à divers environnements. Toutefois, seul l'élève à qui le chien se rapporte pourra intervenir auprès de lui.

Une rencontre aura lieu avec tous les élèves de l'école ou le niveau scolaire concerné afin de leur expliquer comment agir à l'égard de ce chien. Sa présence n'aura pas d'impact sur le bon fonctionnement de la classe, du service de garde, du transport scolaire (le cas échéant) et sur la sécurité des élèves. Par ailleurs, soyez assurés que des mesures seront prises afin d'assurer le respect des règles d'hygiène et de salubrité.

Finalement, afin d'assurer la santé et la sécurité de tous, si votre enfant vit une problématique particulière en lien avec la présence d'un chien, nous vous invitons à communiquer avec la direction de l'école afin de discuter de la situation. Une fiche de déclaration à remplir vous sera alors transmise.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Nom de la direction

Direction d'école

Nom de l'établissement



LETTRE AUX PARENTS POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

Magog, le **date mois** 2025

Objet : Présence d'un chien d'assistance dans le circuit n^o X

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous désirons vous informer qu'un élève à bord du circuit vers l'école **nom de l'école** sera accompagné d'un chien d'assistance. Cet élève ainsi que son chien prendront place dans le premier banc de l'autobus.

Nous vous serions extrêmement reconnaissants de prendre quelques minutes avec votre enfant afin de l'aviser de l'arrivée de ce chien dans son autobus et de l'informer de l'importance de ne pas le toucher ni de lui parler. En effet, lorsqu'un chien d'assistance porte un harnais, cela signifie qu'il est au travail et il faut éviter de l'incommoder.

Également, pour assurer la santé et la sécurité de tous, si votre enfant vit une problématique particulière en lien avec la présence d'un chien, nous vous invitons à communiquer avec le coordonnateur du transport scolaire au 819 847-1610, poste 18808 afin de discuter de la situation. Une fiche de déclaration à remplir vous sera alors transmise.

Pour toute information supplémentaire, nous vous invitons à communiquer avec le coordonnateur du transport scolaire au numéro ci-dessus mentionné.

Serge Dion
Directeur du transport scolaire

Mon enfant, _____, a des réactions sévères en présence d'un animal.

Voici ses réactions :

Dans le cas d'allergie, mon enfant a un auto-injecteur d'Épinéphrine :

Oui ☐ Non ☐

Un avis médical indiquant les limitations doit être annexé à la présente fiche.

Signature du parent : _____

Date : _____

LETTRE AUX ÉLÈVES DU CENTRE

Magog, le **date mois** 2025

Aux élèves fréquentant le Centre **X**

Objet : Possibilité de présence d'un chien d'assistance

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons de la possibilité qu'un élève de notre centre accueille un chien d'assistance pour l'année scolaire en cours.

Ce chien a reçu un entraînement et est décrit comme étant calme, doux, respectueux, capable de gérer son insécurité et apte à s'adapter facilement à divers environnements. Toutefois, seul l'élève à qui le chien se rapporte pourra intervenir auprès de lui.

Soyez assurés que des mesures seront prises afin de respecter les règles d'hygiène et de salubrité.

Afin d'assurer la santé et la sécurité de tous, si vous vivez une problématique particulière en lien avec la présence d'un chien, nous vous invitons à communiquer avec la direction du centre afin de discuter de la situation. Une fiche de déclaration à remplir vous sera alors transmise.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Nom de la direction
Direction du Centre **X**

LETTRE AUX PARENTS DES ÉLÈVES MINEURS DU CENTRE

Magog, le **date mois** 2025

Aux parents des élèves du centre : **Nom du centre**

Objet : Possibilité de présence d'un chien d'assistance dans le centre

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons de la possibilité qu'un élève de notre centre accueille un chien d'assistance pour l'année scolaire en cours.

Ce chien a reçu un entraînement et est décrit comme étant calme, doux, respectueux, capable de gérer son insécurité et apte à s'adapter facilement à divers environnements. Toutefois, seul l'élève à qui le chien se rapporte pourra intervenir auprès de lui.

Une rencontre aura lieu avec tous les élèves de l'école afin de leur expliquer comment agir à l'égard de ce chien. Sa présence n'aura pas d'impact sur le bon fonctionnement de la classe et sur la sécurité des élèves. Par ailleurs, soyez assurés que des mesures seront prises afin d'assurer le respect des règles d'hygiène et de salubrité.

Finalement, afin d'assurer la santé et la sécurité de tous, si votre enfant vit une problématique particulière en lien avec la présence d'un chien, nous vous invitons à communiquer avec la direction du centre afin de discuter de la situation. Une fiche de déclaration à remplir vous sera alors transmise.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Nom de la direction

Direction du Centre **X**

Je, _____, ai des réactions sévères en présence d'un animal.

Voici mes réactions :

Dans le cas d'allergie, j'ai un auto-injecteur d'Épinéphrine :

Oui ☐ Non ☐

Un avis médical indiquant les limitations doit être annexé à la présente fiche.

Signature de l'élève : _____

Date : _____



LETTRE AUX EMPLOYÉS

Magog, le **date mois** 2025

Aux membres du personnel

Nom de l'école ou du centre : **Nom de l'école ou du centre**

Objet : Possibilité d'accueil d'un chien d'assistance

Bonjour,

Par la présente, nous vous informons de la possibilité qu'un élève de **l'école (ou du centre)** accueille un chien d'assistance pour l'année scolaire en cours. Nous vous tiendrons au courant de cette situation dès que nous aurons la confirmation.

Pour votre information, il s'agit d'un chien qui a reçu l'entraînement nécessaire. Actuellement, nous sommes à faire les démarches pour la vérification des allergies et des limitations particulières pour les élèves.

Au moment opportun, un message sera fait à l'ensemble des élèves de l'école pour les informer de la présence du chien et leur rappeler les consignes, notamment de ne pas interagir avec lui.

Si vous vivez une problématique particulière en lien avec la présence d'un chien, nous vous invitons à communiquer avec la direction afin de discuter de la situation. S'il y a lieu, nous analyserons le contexte avec le Service des ressources humaines en vue de répondre à nos obligations.

Veuillez nous transmettre, le cas échéant, votre situation particulière au plus tard le **(date)**.

Nom de la direction

Direction **de l'école ou du centre X**



ENTENTE ENTRE L'ÉTABLISSEMENT ET L'ÉLÈVE QUI REQUIERT UN CHIEN D'ASSISTANCE

Nom de l'établissement : _____

Nom de l'élève : _____

Nom des parents de l'élève mineur : _____

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIVIT :

1. Une preuve d'assurance responsabilité civile en vigueur a été remise par les parents à la direction d'établissement et une confirmation écrite par l'organisme formateur spécifiant que l'élève est le gardien du chien d'assistance.
2. Le carnet de santé à jour de l'animal a été remis à la direction par les parents ou par l'élève adulte démontrant que celui-ci a bel et bien reçu tous les vaccins requis et qu'il est en bonne santé.
3. Une vérification des fiches santé a été faite par le responsable désigné afin de s'assurer qu'aucun élève ne présente de problème de santé sérieux causé par la présence d'un animal.
4. Une même vérification a été effectuée par la direction de l'établissement auprès du personnel pour la cause nommée au point précédent.
5. Après toutes les vérifications nécessaires et les documents reçus et prévus dans la procédure, les parties conviennent que l'élève sera accompagné de son animal :

- Dans son groupe d'origine :

Groupe : _____

OU

- Dans un autre groupe

Groupe : _____

6. Les endroits où l'animal est limité sont les suivants :

a) _____

b) _____

c) _____

d) _____

7. L'élève s'engage à respecter les consignes et le bien-être de l'animal.

8. Cette entente est valide pour l'année scolaire :

Inscrire l'année : _____

Entente signée à _____

Direction de l'établissement

Date (année, mois, jour)

Élève adulte

Date (année, mois, jour)

Parent(s) de l'élève

Date (année, mois, jour)

ENTENTE ENTRE L'ÉTABLISSEMENT ET UN MEMBRE DU PERSONNEL QUI REQUIERT UN CHIEN D'ASSISTANCE

Nom de l'établissement : _____

Nom de l'employé : _____

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Une preuve d'assurance responsabilité civile en vigueur a été remise par l'employé à la direction d'établissement et une confirmation écrite par l'organisme formateur spécifiant que l'employé est le gardien du chien d'assistance.
2. Le carnet de santé à jour de l'animal a été remis à la direction par l'employé démontrant que celui-ci a bel et bien reçu tous les vaccins requis et qu'il est en bonne santé.
3. Une vérification des fiches santé a été faite par le responsable désigné afin de s'assurer qu'aucun élève ne présente de problème de santé sérieux causé par la présence d'un animal.
4. Une même vérification a été effectuée par la direction de l'établissement auprès des autres membres du personnel pour la cause nommée au point précédent.
5. Les endroits où l'animal est limité sont les suivants :
 - a) _____
 - b) _____
 - c) _____
 - d) _____
6. Le membre du personnel s'engage à respecter les consignes et le bien-être de l'animal.
7. Cette entente est valide uniquement pour l'année scolaire :

Inscrire l'année : _____

Entente signée à _____, ce _____.

Direction de l'établissement

Employé(e)



COMPORTEMENTS À ADOPTER ET À ÉVITER EN PRÉSENCE D'UN CHIEN D'ASSISTANCE

Comment doivent agir les élèves et les membres du personnel en présence du chien?

- Il est important de savoir que lorsqu'un chien d'assistance est au travail, il porte toujours un harnais. Il est également important de reconnaître que le chien est un travailleur comme nous tous. Il faut donc éviter de le déranger dans son travail, de le toucher, de lui parler, etc.
- Le chien Mira, ou d'un autre organisme, est un chien de travail. Il n'est pas un animal de compagnie alors plus vous l'ignorez, mieux c'est pour son maître et pour lui.
- Veuillez ne pas le toucher ni le caresser quand il travaille, car cela peut le distraire.
- Ne lui offrez pas de friandise ou autre nourriture.
- Parlez au maître et non au chien.
- Idéalement, les endroits où le chien exerce l'accompagnement devraient être exempts de comportements excessifs.
- Le chien d'assistance est sous la responsabilité de son maître. Si à quelconque moment, le chien fait une erreur ou ne se comporte pas adéquatement, c'est au maître de contrôler ou de corriger le chien, comme il l'a appris lors de la classe d'entraînement.

Les élèves doivent faire attention lorsque le maître et son chien approchent d'une marche ou d'un escalier, puisque le chien effectuera un arrêt à un changement de niveau d'une surface pour en avertir son maître.